

## TABLE DES MATIÈRES

- Plan de pêche secteur lac Castor.....1
- Calendrier secteur lac Castor.....2
- Plan de pêche secteur Érablière;  
lac Dumont, lac Huguette, lac Deschênes.....3
- Calendrier secteur Érablière;  
lac Dumont, lac Huguette, lac Deschênes.....4
- Plan de pêche secteur lac Rimouski.....5 à 13
- Calendrier secteur lac Rimouski.....14 à 16
- Plan de pêche secteur lac Kedgwick et lac Sifroi.....17
- Calendrier secteur lac Kedgwick et lac Sifroi.....18 et 19
- Plan de pêche secteur lac Perdrix,  
lac John et lac Bellefontaine.....20 et 21
- Calendrier secteur lac Perdrix,  
lac John et lac Bellefontaine..... 22 et 23

**SUJET À CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS**

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
Castor 1	23 mai au 1 sept.	Lac Castor	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	tous les jours	à gué	automobile	4 km
		Lac Serpent*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,1 km
		Lac St-Jean*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,9 km
		Lac la Loutre	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
	Lac petit Castor	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	automobile	3,6 km	
	21 juin au 1 sept	Lac Canard	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	camionnette	6,1 km
Castor 2	23 mai au 1 sept.	Lac Castor	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	tous les jours	à gué	automobile	4 km
		Lac Serpent*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,1 km
		Lac St-Jean*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,9 km
		Lac la Loutre	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
	Lac petit Castor	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	automobile	3,6 km	
	21 juin au 1 sept	Lac Canard	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	camionnette	6,1 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Castor, Petit Castor et Canard 5 truites/pêcheur/jour.

**Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660, sur place à l'accueil du lac Rimouski ou auprès du gardien de votre secteur.**

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
<b>Castor 3</b>	23 mai au 1 sept.	Lac Castor	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	tous les jours	à gué	automobile	4 km
		Lac Serpent*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,1 km
		Lac St-Jean*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,9 km
		Lac la Loutre	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
	Lac petit Castor	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	automobile	3,6 km	
	21 juin au 1 sept	Lac Canard	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	camionnette	6,1 km
<b>Castor 4</b>	23 mai au 1 sept.	Lac Castor	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	tous les jours	à gué	automobile	4 km
		Lac Serpent*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,1 km
		Lac St-Jean*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,9 km
		Lac la Loutre	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
	Lac petit Castor	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	automobile	3,6 km	
	21 juin au 1 sept	Lac Canard	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	camionnette	6,1 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Castor, Petit Castor et Canard 5 truites/pêcheur/jour.

**Les lacs attribués 48 h avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660, sur place à l'accueil du lac Rimouski ou auprès du gardien de votre secteur.**

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est 17 h et se termine à 12 h le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13 h 30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.



CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
<b>Dumont</b>	23 mai au 1 sept.	Lac Dumont	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	5,7 km
		Lac Vert*	Rotation 1jr/2	2	automobile	5,9 km
		Lac Côté	Attribution 48 hrs	3 selon disponibilité	automobile	9,1 km
		Lac Sifroi*	Attribution 48 hrs	2 selon disponibilité	automobile	12,2 km
		Lac Barrette	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	1,3 km
<b>Deschênes</b>	23 mai au 1 sept.	Lac Deschênes	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	4,4 km
		Lac Vert*	Rotation 0,5jr/2	2	automobile	2,8 km
		Lac Côté	Attribution 48 hrs	3 selon disponibilité	automobile	6 km
		Lac Sifroi*	Attribution 48 hrs	2 selon disponibilité	automobile	9,1 km
		Lac Barrette	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
<b>Huguette</b>	23 mai au 1 sept.	Lac Huguette*	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	6,1 km
		Lac Vert*	Rotation 0,5jr/2	2	automobile	6,3 km
		Lac Côté	Attribution 48 hrs	3 selon disponibilité	automobile	6 km
		Lac Sifroi*	Attribution 48 hrs	2 selon disponibilité	automobile	12,6 km
		Lac Barrette	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	1,9 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Vert, 5 truites/pêcheur/jour.

**Les lacs attribués 48 h avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660, sur place à l'accueil du lac Rimouski ou auprès du gardien de votre secteur (utiliser le radio à votre disposition).**

Lac Côté modalités spéciales pour le Touladi. Vous informez à l'accueil ou au gardien de secteur.

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est 17 h et se termine à 12 h le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13 h 30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

<b>LACS</b>	Lac Dumont	Lac Deschênes
	Lac Huguette	Lac Vert

N.B. Chaque couleur vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé

**MAI**

**JUIN**

<b>CHALET</b>	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	27	30	
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	
Dumont	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	
Huguette	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
Deschênes	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.
		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.

**JUILLET**

<b>CHALET</b>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31									
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J									
Dumont	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	
Huguette	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
Deschênes	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.
		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.

**AOÛT**

**SEPT.**

<b>CHALET</b>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1								
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L								
Dumont	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	
Huguette	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
Deschênes	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.
		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 1	23 mai au 1 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Côté	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 1 sept.	Épinette noire	Rotation 1jr/3 Attribution 48hrs à l'accueil	1+1 selon disponibilité	automobile	8,5 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

**Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.**

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 2	23 mai au 1 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
		21 juin au 1 sept.	Épinette noire	Rotation 1jr/3 Attribution 48hrs à l'accueil	1+1 selon disponibilité	automobile

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.



CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
<b>RIMOUSKI 3</b>	23 mai au 1 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
		21 juin au 1 sept.	Épinette noire	Rotation 1jr/3 Attribution 48hrs à l'accueil	1 +1 selon disponibilité	automobile

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 4	23 mai au 1 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Côté	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
		Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km
		21 juin au 1 sept.	Épinette noire	Rotation 1jr/3 Attribution 48hrs à l'accueil	1 +1 selon disponibilité	automobile

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
<b>RIMOUSKI 5</b>	23 mai au 1 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Côté	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
		21 juin au 1 sept.	Épinette noire	Rotation 1jr/3 Attribution 48hrs à l'accueil	1 +1 selon disponibilité	automobile

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 6	23 mai 1 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Côté	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 1 sept.	Épinette noire	Rotation 1jr/3 Attribution 48hrs à l'accueil	1 +1 selon disponibilité	automobile	8,5 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 7	23 mai au 1 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Côté	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
		Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km
	Riv Rimouski	Tous les jours	0	automobile	2,1 km	
	21 juin au 1 sept.	Épinette noire	Rotation 1jr/3 Attribution 48hrs à l'accueil	1 +1 selon disponibilité	automobile	8,5 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 8	23 mai au 1 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 1 sept.	Épinette noire	Rotation 1jr/3 Attribution 48hrs à l'accueil	1 +1 selon disponibilité	automobile	8,5 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 9	23 mai au 1 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 1 sept.	Épinette noire	Rotation 1jr/3 Attribution 48hrs à l'accueil	1 +1 selon disponibilité	automobile	8,5 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48 h avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17 h et se termine à 12 h le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13 h 30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

LACS	Blanc	Cardonnière	Rimouski
	Bellefontaine	Épinette noire	

N.B. Chaque couleur vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

CHALET	MAI															JUIN																									
	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L		
Rimouski 1																																									
Rimouski 2																																									
Rimouski 3																																									
Rimouski 4																																									
Rimouski 5																																									
Rimouski 6																																									
Rimouski 7																																									
Rimouski 8																																									
Rimouski 9																																									



LACS	Blanc	Cardonnière	Rimouski
	Bellefontaine	Épinette noire	

N.B. Chaque numéro de couleur correspond au numéro de chalet et vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie.

JUILLET

CHALET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	
Rimouski 1																																
Rimouski 2																																
Rimouski 3																																
Rimouski 4																																
Rimouski 5																																
Rimouski 6																																
Rimouski 7																																
Rimouski 8																																
Rimouski 9																																

LACS	Blanc	Cardonnière	Rimouski
	Bellefontaine	Épinette noire	

N.B. Chaque numéro de couleur correspond au numéro de chalet et vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie.

Lacs offerts	AOÛT																															SEPT.	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	
Rimouski 1																																	
Rimouski 2																																	
Rimouski 3																																	
Rimouski 4																																	
Rimouski 5																																	
Rimouski 6																																	
Rimouski 7																																	
Rimouski 8																																	
Rimouski 9																																	

CHALETS	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
KEDGWICK 1	23 mai au 1 sept.	Grand Kedgwick	Tous les jours	2	automobile	0 km
		ruisseau Berry	Tous les jours	à gué	automobile	9,1
		Lac Sifroi*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,8 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	7,9 km
		Viel*	Rotation 1jr/3	2	vus	10,9 km
		à Poil	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette ou 4x4	12,4 km
KEDGWICK 2	23 mai au 1 sept.	Grand Kedgwick	Tous les jours	2	automobile	0 km
		ruisseau Berry	Tous les jours	à gué	automobile	9,1
		Lac Sifroi*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,8 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	7,9 km
		Viel*	Rotation 1jr/3	2	vus	10,9 km
		à Poil	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette ou 4x4	12,4 km
KEDGWICK 3	23 mai au 1 sept.	Grand Kedgwick	Tous les jours	2	automobile	0 km
		ruisseau Berry	Tous les jours	à gué	automobile	9,1
		Lac Sifroi*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,8 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	7,9 km
		Viel*	Rotation 1jr/3	2	vus	10,9 km
		à Poil	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette ou 4x4	12,4 km
SIFROI	23 mai au 1 sept.	Lac Sifroi*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Gr Kedgwick	Tous les jours	1	camionnette	5,8 km
		ruisseau Berry	Tous les jours	à gué	automobile	16 km
		à Poil	Rotation 1jr/2	1	camionnette ou 4x4	7,7 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour.

**Les lacs attribués 48 h avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660, sur place à l'accueil du lac Rimouski ou auprès du gardien de votre secteur (utiliser le radio à votre disposition).**

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est 17 h et se termine à 12 h le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13 h 30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche

<b>LACS</b>	Grand Kedgwick	Lac Viel	Lac Sifroi
	Cardonnière	Lac Poil	

N.B. Chaque couleur vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

**MAI**

**JUIN**

CHALETS	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L		
Kedgwick 1	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow		
Kedgwick 2	Yellow	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	
Kedgwick 3	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange
Lac Sifroi	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	

**JUILLET**

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31										
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J										
Kedgwick 1	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	
Kedgwick 2	Yellow	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	
Kedgwick 3	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange	Yellow	Orange
Lac Sifroi	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	

<b>LACS</b>	Grand Kedgwick	Lac Viel	Lac Sifroi
	Cardonnière	Lac Poil	

N.B. Chaque couleur vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

<b>CHALETS</b>	AOÛT																															SEPT.	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	
Kedgwick 1	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue
Kedgwick 2	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue
Kedgwick 3	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue
Lac Sifroi	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue

## SECTEUR PERDRIX/JOHN/BELLEFONTAINE

2025

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
PERDRIX 1	23 mai au 1 sept.	Perdrix*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivière Horton	Tous les jours	À gué	automobile	11,1 km
		Échos	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Claude	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,3 km
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
		Cache	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	5,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km
PERDRIX 2	23 mai au 1 sept.	Perdrix*	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Horton	Tous les jours	À gué	automobile	11,1 km
		Échos	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Claude	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,3 km
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
		Cache	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	5,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km
PERDRIX 3	23 mai au 1 sept.	Perdrix*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivière Horton	Tous les jours	À gué	automobile	11,1 km
		Échos	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Claude	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,3 km
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
		Cache	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	5,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km

PERDRIX 4	23 mai au 1 sept.	Perdrix*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivière Horton	Tous les jours	À gué	automobile	11,1 km
		Claude	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,3 km
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
		Échos	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Cache	Attribution 48hrs à l'accueil	1	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution 48hrs à l'accueil	1	automobile	5,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km
JOHN	23 mai au 1 sept.	John	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Bellefontaine*	Tous les jours	1	automobile	1,8 km
		Ruisseau Berry	Tous les jours	À gué	automobile	1,1 km
		Charlotte	Attribution 48hrs à l'accueil	1	VUS	12,6 km
BELLEFONTAINE	23 mai au 1 sept.	Bellefontaine*	Tous les jours	2	automobile	1 km
		Cardonnière	Tous les jours	1	automobile	14,2 km
		Ruisseau Berry	Tous les jours	À gué	automobile	7,6 km
		Charlotte	Attribution 48hrs à l'accueil	1	VUS	10,2 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour, sauf le lac Charlotte quota de 3 truites/jour/personne.

**Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660, sur place à l'accueil du lac Rimouski ou auprès du gardien de votre secteur (utiliser le radio à votre disposition).**

Lac des Échos modalités spéciales pour le touladi. Vous informez à l'accueil ou au gardien de secteur.

\* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.





AOÛT

SEPT

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1							
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L							
Perdrix 1																																							
Perdrix 2																																							
Perdrix 3																																							
Perdrix 4																																							
John																																							
Bellefontaine																																							